

#### Mairie de FLEXANVILLE

Arrondissement de Rambouillet Canton d'Aubergenville 3 rue de la mairie 78910 FLEXANVILLE

Tél: 01.34.87.23.05 Fax: 01.30.88.30.65

Mail: mairie.flexanville@wanadoo.fr

Site :  $\underline{www.flexanville.fr}$ 

**DECEMBRE** 2015



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/12/2015

L'an deux mil quinze, Le quatre décembre à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Didier SAUSSAY, Claudine RICOU, Roland FONTAINE, François LIGNEY, Stéphane BENYAMINE, Régine CENAC-MORTHE, Edite DA SILVA, Laurent ESCRIVA, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Nadine PERRIN, Didier PIETTE, Valérie PRAT, Florent SOULARUE.

Monsieur Laurent ESCRIVA est désigné comme secrétaire.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation. Nous passons ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

# MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE CŒUR D'YVELINES

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les modifications de statuts pour Cœur d'Yvelines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter sa décision en attendant plus de précisions.

#### SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de schéma de mutualisation en cours d'élaboration (mise en commun de travaux, de compétences et de services de plusieurs communes au sein de la communauté de communes).

# SILY (Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue lez Yvelines)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'adhérer à titre individuel au SILY pour continuer à bénéficier des missions exercées par ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer au SILY.

Monsieur Le Maire informe également le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un titulaire délégué et un titulaire suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de nommer Monsieur Filipe MARTINS comme délégué Titulaire et Monsieur Laurent ESCRIVA comme délégué Suppléant.

# SITERR (Syndicat Intercommunal de transport et d'équipement de la Région de Rambouillet)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activités pour l'année 2014 du SITERR est disponible à la consultation.

# **TRAVAUX**

#### **CONTRAT TRIENNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour solliciter une subvention du Conseil Général des Yvelines pour le contrat triennal 2016/2018 (travaux Rue des Prés et Chemin du Clos st Cyr).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter cette subvention.

# **BUDGET**

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer afin que les dépenses d'investissement soient prises en compte avant le vote du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter les dépenses d'investissement avant le budget 2016

### **DIVERS**

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA REGION D'ORGERUS (SIERO)

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de modification des statuts du SIERO.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide d'accepter la modification des statuts de ce syndicat.

## « POUCES D'YVELINES »

Madame Claudine Ricou présente un nouveau dispositif d'autostop proposé dans les Yvelines. Celui-ci est initié par des communes regroupées en association (RezoPOUCE). Le coût pour les communes adhérentes serait de 0.25 € par habitant.

#### **SUBVENTIONS**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, les demandes de subventions des organismes ou associations suivants :

#### PREVENTION ROUTIERE

Le Conseil Municipal décide avec 13 voix contre et 1 abstention de refuser la subvention demandée, étant donné qu'il n'y a plus d'intervention à l'école de leur part.

#### LES RESTOS DU CŒUR et LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considère qu'il s'agit d'une décision personnelle et que de ce fait, il n'appartient pas à la commune d'y participer (13 voix contre et 1 abstention).

#### **DEVIS MAINTENANCE CHAUDIERES**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de maintenance de la société SES pour l'entretien des chaudières de l'école et de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de confier à la société SES le contrat de maintenance des deux chaudières.

# **SMACL** (assurance commune)

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du remboursement des portes du local technique par la SMACL suite à l'effraction du mois de Juillet dernier. Le préjudice s'élevant à 11 484.60 €, le remboursement de l'assurance étant de 9 928.75 €, il reste à la charge de la commune 1 558.85 €.

**URBANISME** 

Monsieur Le Maire présente un permis de construire rue d'Elan.

Demande de pose de panneaux publicitaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, d'une demande de mise en place de

deux panneaux publicitaires sur la commune.

Le Conseil Municipal décide d'élaborer un arrêté afin de réglementer la pose de

panneaux publicitaires sur la commune.

Livre sur la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un historien s'est proposé d'écrire

un livre sur Flexanville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour et 1 abstention, décide

de ne pas donner suite à cette proposition, en raison de son coût très élevé.

Poteau en bois devant le parvis de l'église

Monsieur Le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur le très mauvais état des

poteaux en bois devant le parvis de l'église. Il est décidé de retirer partiellement ces

poteaux et de mettre des fleurs ou des arbustes persistants à la place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :** 

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi: de 10h à 12h.

Mardi: de 17h à 19h.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.

Fermetures exceptionnelles de la Mairie : Samedis 26 décembre 2015 et 02 Janvier 2016